



Mémoire

présenté par le

S E C T E U R U N I V E R S I T A I R E

du

S Y N D I C A T C A N A D I E N D E L A F O N C T I O N P U B L I Q U E

A F F I L I É À L A F T Q

À LA

C O M M I S S I O N P A R L E M E N T A I R E

S U R L A Q U A L I T É , L ' A C C E S S I B I L I T É E T L E F I N A N C E M E N T

D E S U N I V E R S I T É S

Le 6 février 2004

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE.....	1
INTRODUCTION.....	4
PREMIÈRE PARTIE — DES MISSIONS ET DES RÉALITÉS	9
1. LA MISSION DE L'UNIVERSITÉ	10
2. LES OBJECTIFS DE LA FORMATION UNIVERSITAIRE.....	11
3. LES TROIS COMPOSANTES DE LA MISSION UNIVERSITAIRE : ENSEIGNEMENT, RECHERCHE ET SERVICES À LA COLLECTIVITÉ	12
3.1 Les activités liées à l'enseignement	13
3.2 Les activités liées à la recherche	21
3.3 Les activités liées aux services à la collectivité	25
DEUXIÈME PARTIE — DES MISSIONS ET DES RESSOURCES	29
4. DES MISSIONS ET DES RESSOURCES : À LA CROISÉE DES CHEMINS	30
4.1 Problèmes de sous-financement vécus par les membres de la communauté universitaire	30
4.2 Que doit-on financer au juste?	31
4.3 Qui doit participer au financement?	33
4.4 Des vecteurs de financement public à confectionner	34
<u>ANNEXE A</u>	
FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS – Mme Monique Lemire	37

PRÉAMBULE

Le secteur universitaire du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), affilié à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), regroupe seize syndicats de personnel de soutien provenant de l'Université de Montréal, de l'Université Laval, de l'Université de Sherbrooke, de l'École polytechnique et de sept constituantes de l'Université du Québec, soit : l'Université du Québec à Montréal (UQÀM), l'Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC), l'Université du Québec à Rimouski (UQÀR), l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), la Télé-Université (TÉLUQ), l'École de technologie supérieure (ÉTS) et l'Institut national de recherche scientifique - Institut Armand Frappier (INRS). Il comprend aussi le Syndicat des chargés de cours de l'Université du Québec à Trois-Rivières ainsi que le Syndicat des chargés d'encadrement de la Télé-Université.

Le secteur universitaire du SCFP représente plus de 8 000 membres dont l'appartenance aux diverses catégories de personnel oeuvrant dans nos universités nous permet de dresser un large portrait de la situation et de mettre en lumière des réalités qui pour être différentes n'en sont pas moins complémentaires. Qu'il s'agisse des groupes métier, technique, bureau, professionnel, des chargés de cours ou des chargés d'encadrement, nous soutenons quotidiennement tous les volets de la mission de chacune des universités.

La valeur de notre contribution repose non seulement sur l'expertise d'un nombre important d'intervenants, mais également sur une expertise dont la diversité et la complémentarité nous autorisent à intervenir activement dans ce débat au sujet de l'avenir de l'université québécoise, du rayonnement de sa mission sur l'ensemble des citoyens du Québec.

De fait, la valeur de notre contribution repose non seulement sur l'expertise d'un nombre important d'intervenants, mais également sur une expertise dont la diversité et la complémentarité nous autorisent à intervenir activement dans ce débat au sujet de l'avenir de l'université québécoise, du rayonnement de sa mission sur l'ensemble des citoyens du Québec. C'est la raison pour laquelle nous présentons ce mémoire à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités.

Préoccupés par la situation qui prévaut dans les universités, nous tenons à affirmer notre engagement en faveur d'une formation de qualité où les étudiants seront adéquatement préparés à l'exercice de leur citoyenneté, d'une citoyenneté axée sur le développement global de la personne et de la société. Le Conseil supérieur de l'éducation dans son rapport intitulé *La gouverne de l'éducation : priorités pour les prochaines années*, nous rappelle que « chaque personne doit pouvoir réaliser son plein potentiel et réussir son insertion dans la société et sur le marché du travail¹ » et qu' « elle doit aussi pouvoir contribuer, au mieux de ses capacités, au bien-vivre de la collectivité et de ses membres². » En ce sens, notre contribution au bien-vivre de la collectivité nous amène, d'une part, à souscrire au droit de toute personne d'avoir accès à une formation de qualité et, d'autre part, à participer pleinement à sa réalisation.

Les étudiants s'attendent à ce que la formation dispensée à l'université leur fournisse l'ensemble des savoirs qui leur permettront de réaliser activement et efficacement leurs activités

Les étudiants s'attendent à ce que la formation dispensée à l'université leur fournisse l'ensemble des savoirs qui leur permettront de réaliser activement et efficacement leurs activités professionnelles et d'apporter leur contribution au développement de la société, et ce, peu importe le parcours déjà effectué.

professionnelles et d'apporter leur contribution au développement de la société, et ce, peu importe le parcours déjà effectué. Il est vrai que la population étudiante se compose de profils variés et que l'étudiant universitaire traditionnel, pour lequel le tandem formation universitaire-obtention d'un emploi donne lieu à un parcours relativement

rectiligne et uniforme, ne représente plus l'ensemble de cette population. Il reste que les étudiants, en dépit de la multiplicité des profils, cherchent à se réaliser par leur apprentissage et leur contribution à la société. Pour nombre d'entre eux, la réussite se traduirait par une formation reconnue leur donnant le moyen d'aider les autres et conséquemment de participer à l'enrichissement collectif.

Aussi, souscrivons-nous à l'idée que le monde de l'éducation a pour mandat de « former des individus complets, accomplis, autonomes et responsables, et de continuer de développer une société meilleure sans laquelle tout accomplissement personnel est vain³. » Ce mandat, nous le

¹ CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *La gouverne de l'éducation : priorité pour les prochaines années*, Rapport annuel 2001-2002, Québec, 2002, p. 4.

² *Idem.*

³ *Ibid.*, p. 5.

faisons nôtre et c'est l'ensemble du personnel représenté par le secteur universitaire du SCFP qui concourt à la réalisation de ce mandat.

Or, nous y adhérons avec d'autant plus de conviction que notre intervention, voire notre engagement s'effectue au sein d'un univers perçu comme un lieu privilégié de réflexion où, dans l'exercice de la pensée critique, les universités « sont un élément vital du développement culturel, social, économique et politique de la société⁴. »

⁴ CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *La gouverne de l'éducation : priorité pour les prochaines années, Rapport annuel 2001-2002*, Québec, 2002, p. 86.

INTRODUCTION

Il faut bien comprendre que notre préoccupation à l'égard de la situation prévalant dans les universités découle de notre détermination à contribuer à une formation de qualité. Nous nous sentons mobilisés par le mandat confié au monde de l'éducation, car il permet de recentrer le débat sur la qualité du projet intellectuel inscrit dans la formation universitaire. Il est porteur d'espoir et d'avenir. Toutefois, les valeurs d'équité, d'engagement, de responsabilité, d'autonomie ont un sens dans la mesure où l'excellence de la formation est privilégiée et non la production de diplômés. Certaines dérives dans les universités relatives au taux de rétention des étudiants, au nombre insuffisant de diplômés, à l'augmentation des effectifs qui, dans les faits, conduisent à une véritable course à la clientèle et multiplient les effets pervers sur la concurrence entre les universités sèment l'inquiétude.

Nous nous interrogeons sur les critères d'évaluation de la qualité d'une institution, de son degré d'excellence. Dès lors que réussite et obtention d'un diplôme s'équivalent, que la valeur d'une université repose sur la quantité de subventions de recherche obtenues, il est permis de se questionner. Sans vouloir faire preuve d'angélisme, l'insertion de données quantitatives dans l'évaluation de la qualité peut être préjudiciable à l'accomplissement de la mission des universités. Il n'est pas question ici d'exclure de la discussion tout élément de quantification, toute forme de mesure, car nous savons pertinemment que le débat ne peut être centré sur la qualité du projet intellectuel sans qu'une évaluation de la situation réelle soit faite et pour ce faire, un certain nombre d'instruments de mesure doivent être élaborés. Cela dit, le nombre de diplômes décernés n'atteste en rien de la qualité d'une formation.

Notre préoccupation à l'égard de la situation prévalant dans les universités découle de notre détermination à contribuer à une formation de qualité.

Cependant, nous croyons qu'une juste évaluation de la situation requiert de notre part d'accorder une attention particulière à la notion de réussite étudiante, présente à juste titre, dans le document de la Commission parlementaire.

Quel en est le sens?

« Les préoccupations de la Commission sur la qualité, l’accessibilité et le financement des universités rejoignent pour l’enseignement supérieur, le chantier qui replace l’étudiant et l’étudiante au cœur même du projet universitaire. Ce projet, c’est d’abord celui des étudiants qui définissent leur avenir. Ils sont les premiers artisans de leur réussite, mais ils doivent évoluer dans un environnement qui soutient leurs ambitions⁵. »

La réussite étudiante est un processus continu mis en branle dès le moment où l’étudiant prend la décision d’entreprendre des études universitaires, lequel processus doit être réactualisé ou renouvelé à chacune des sessions d’études. Nous ne pouvons tenir pour acquis qu’une fois la décision prise, l’étudiant maintiendra le cap. C’est la raison pour laquelle il a besoin d’un environnement qui soutient ses ambitions. Or, la réussite s’évalue en termes de résultats significatifs à réaliser, d’objectifs d’excellence à concrétiser et cela s’applique tant aux objectifs académiques du programme d’études qu’aux objectifs personnels de l’étudiant. Il est important de préciser que ces deux dimensions de la réussite se renforcent mutuellement et ne fonctionnent pas en parallèle.

Sur le plan des objectifs académiques du programme d’études, l’étudiant tente d’acquérir les connaissances transmises par l’ensemble des activités du programme, de développer des compétences scientifiques et de constituer un fonds de références documentaires inhérent à son champ d’études. L’atteinte des objectifs académiques du programme l’amène également à vouloir conclure positivement l’ensemble des travaux exigés par les cours et cette conclusion se trouve généralement sanctionnée par une évaluation qu’il estime juste et équitable. Quant aux objectifs personnels, l’étudiant doit parvenir à concilier les multiples exigences liées à la vie étudiante en trouvant un équilibre de vie général entre ses responsabilités de citoyen adulte et celles inhérentes à son parcours d’étudiant. À travers la recherche de cet équilibre entre son autonomie financière et ses compétences personnelles, ce sont les stratégies d’intégration, de participation et d’association à la culture de la communauté universitaire, à ses valeurs et à ses rituels qui sont mises à l’épreuve. Ces diverses stratégies font appel notamment aux compétences communicationnelles de l’étudiant à l’écrit et à l’oral, à sa capacité d’écoute active, sa capacité de

⁵ MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION, *Commission parlementaire sur la qualité, l’accessibilité et le financement des universités*, Document de consultation, Québec, 2003, p.1.

s'intégrer à des activités de groupe, d'interagir à l'intérieur d'un groupe, sa capacité de gérer le temps ou encore d'assumer l'information scientifique et technique qui lui est transmise, et ce, au niveau de sa vie personnelle et non plus dans une perspective académique.

La réussite est donc liée à l'obtention de résultats avérés pour chacune de ces deux dimensions.

Pour certains, la prépondérance est accordée aux aspects académiques, pour d'autres, le développement des compétences personnelles est considéré comme prioritaire, pour d'autres encore, les objectifs poursuivis visent un ressourcement professionnel. Mais dans tous les cas, la réussite se traduit

En somme, la question est : les universités ont-elles pour vocation de décerner des diplômes ou d'offrir une formation de qualité qui aidera l'étudiant à construire sa vie professionnelle et personnelle et à devenir un citoyen responsable?

nécessairement par des résultats observables et cela pour chacun des gestes posés. Le défaut d'atteindre des résultats concrets et significatifs dès le premier tiers du programme conduit souvent l'étudiant à abandonner ses études.

En somme, la question est : les universités ont-elles pour vocation de décerner des diplômes ou d'offrir une formation de qualité qui aidera l'étudiant à construire sa vie professionnelle et personnelle et à devenir un citoyen responsable? « La société contemporaine mise ainsi sur le savoir comme fer de lance de son développement, ce qui demande que les personnes acquièrent une formation de qualité et de haut niveau si elles veulent réussir leur insertion sociale et professionnelle et continuer à progresser tout au long de la vie⁶ ». Comment détermine-t-on une formation de qualité et de haut niveau? Par l'obtention d'un diplôme ? Ne pourrait-on considérer que chacun des éléments, chacune des étapes inhérentes à un projet d'études, voire chacune des composantes d'un programme d'études, participent à la détermination d'une formation de qualité?

De toute évidence, il est souhaitable qu'un étudiant complète son projet d'études et obtienne un diplôme. Notre engagement en faveur d'une formation de qualité va d'ailleurs en ce sens. Mais dans l'éventualité où l'étudiant abandonne son projet d'études, ne serait-il pas tout aussi

⁶ CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *La gouverne de l'éducation : les priorités pour les prochaines années*, Rapport annuel 2001-2002, Québec, 2002, p. 18.

souhaitable qu'il puisse participer au mieux-vivre de la société et réussir son insertion dans la collectivité avec le bagage qu'il a en sa possession? Dans la perspective d'une formation de qualité, l'étudiant dont la formation demeure incomplète ne constitue pas une perte dans la mesure où les connaissances acquises lui auront permis de se développer et de contribuer au développement de la société. Il sera davantage enclin à revenir compléter ses études ou à s'engager dans un nouveau projet, à viser un ressourcement professionnel s'il considère, en dépit de son abandon, que les compétences acquises lui servent et qu'il a atteint un certain degré de réussite par l'observation de résultats concrets et significatifs.

Pour mieux illustrer notre propos, nous vous présentons les résultats d'un sondage mené auprès des étudiants inscrits à l'Université du Québec à Montréal. Ce sondage a été réalisé par le Service aux étudiants en 1998 et il a utilisé une version adaptée du questionnaire développé par le professeur Arnaud Sales de l'Université de Montréal pour son enquête intitulée *Le monde étudiant à la fin du XX^e siècle : rapport final sur les conditions de vie des étudiants universitaires dans les années quatre-vingt-dix*. Ce sondage montre que les étudiants poursuivent des études universitaires en raison, premièrement, du plaisir et de la satisfaction d'apprendre de nouvelles

Trois principaux motifs évoqués pour justifier un abandon : les raisons financières, le manque d'intérêt et une réorientation de carrière.

choses, puis en ordre décroissant d'importance : pour le défi personnel, la possibilité d'avoir un meilleur emploi, l'intérêt pour la discipline, le diplôme universitaire nécessaire à l'obtention de l'emploi

souhaité et, en dernier lieu, les perspectives d'un revenu élevé. Ce sont les principaux motifs qui incitent les étudiants à s'engager dans un parcours universitaire. Or quelles sont leurs intentions de compléter leurs études? Le sondage nous révèle que 93 % des étudiants entreprennent des études avec l'intention de les compléter, mais que 33 % des étudiants envisagent d'abandonner leurs études, et ce, particulièrement en début de programme. Trois principaux motifs évoqués pour justifier un abandon : les raisons financières, le manque d'intérêt et une réorientation de carrière. En ce qui a trait à la valeur du diplôme universitaire, le sondage montre que pour les étudiants inscrits à temps complet et peu importe le cycle, elle est celle d'une reconnaissance de leur formation intellectuelle. Pour les personnes inscrites à temps partiel, le diplôme représente davantage une reconnaissance de leur formation professionnelle.

Nous n'avons pas l'intention de vous présenter une analyse détaillée des résultats de ce sondage, mais nous aimerions tout de même ajouter un dernier élément. À quoi les étudiants s'attendent-ils une fois sur le marché du travail? Quelles sont les caractéristiques de l'emploi souhaité? Quelles compétences aimeraient-ils mettre à profit? Les résultats du sondage montrent qu'ils souhaitent en ordre décroissant d'importance que leur éventuel emploi leur procure la possibilité d'être autonome, d'effectuer des tâches variées, d'aider les autres, d'être créatif, de rencontrer des gens et d'assumer des responsabilités. Sur un total de douze caractéristiques, nous avons là les six premières. Quant au salaire et au pouvoir ou encore au prestige relié à l'emploi, ils se situent à la huitième, dixième et onzième place. Sans vouloir en faire un dogme, les résultats de ce sondage indiquent clairement la valeur attribuée par les étudiants au développement des compétences et habiletés personnelles dans leur formation universitaire.

Nous reconnaissons le fait que dans la société du savoir « le savoir est non seulement une ressource, mais aussi un atout pour les personnes et les sociétés qui le produisent, le partagent et le mettent à profit⁷ » et que le développement et l'application des nouveaux savoirs occuperont une place prédominante dans le développement social et économique des sociétés. Il va de soi que les universités jouent un rôle moteur dans cette économie fondée sur le savoir, car dans tous les secteurs de l'économie, la demande d'un personnel hautement qualifié augmente. La croissance économique étant étroitement liée à l'innovation, la recherche et l'application de nouveaux savoirs représentent par conséquent une valeur ajoutée.

Cette reconnaissance ne nous départit pas de l'obligation de rappeler que les universités participent à l'enrichissement collectif grâce au développement des connaissances et des personnes dont les ressources informationnelles, intellectuelles et relationnelles sont mises à profit. Et c'est à ce titre que le diplôme sanctionne une formation de qualité, en marque le couronnement. Il importe alors d'autant plus de veiller à ce que soit maintenu l'équilibre des différentes composantes de la mission universitaire, à savoir les activités liées à l'enseignement, à la recherche et à la création et les services à la collectivité.

⁷ CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *La gouverne de l'éducation : priorités pour les prochaines années*, Rapport annuel 2001-2002, Québec, 2002, p.18.

PREMIÈRE PARTIE

Des missions et des réalités

1. LA MISSION DE L'UNIVERSITÉ

L'excellence de la formation demeure la clef de voûte de l'institution universitaire dont la vocation première est de générer, de transmettre et de diffuser des connaissances. Afin d'assumer cette mission, elle doit à la fois s'investir dans la production de connaissances nouvelles et le renouvellement continu des connaissances existantes par le développement d'activités d'enseignement, de recherche et de création. Elle se doit également de rendre accessible cet univers de la connaissance à tous les milieux sociaux et culturels qui en expriment le besoin. En effet, tout au long du processus de transmission et de diffusion, l'institution universitaire doit être animée du souci de partager ces connaissances avec les collectivités et les organismes qui les forment. Lieu de partage et de transfert des divers savoir-faire développés par les communautés au sein desquelles les universités oeuvrent, elles contribuent de ce fait au développement socio-économique et culturel des régions auxquelles elles appartiennent.

Au-delà des évidences et des lieux communs, il s'avère ainsi que la question de la pertinence des universités se pose. L'emploi des termes vocation, mission, excellence, lieu de partage et de transfert répond-il suffisamment à la question? Pour quelle raison les universités ont-elles pour mission essentielle la transmission des connaissances et leur progression? Quelle en est la finalité? Quelles en sont les exigences?

Il reste pourtant que « [...] le défi majeur de l'enseignement supérieur aux XXI^e siècle sera celui de la reconnaissance de sa pertinence, compte tenu de la rapidité et de l'ampleur des mutations en cours et appelées à se déployer tant au niveau mondial que dans chaque société⁸ ». Au-delà des évidences et des lieux communs, il s'avère ainsi que la question de la pertinence des universités se pose. L'emploi des termes vocation, mission, excellence, lieu de partage et de transfert répond-il suffisamment à la question? Pour quelle raison les universités ont-elles pour mission essentielle la transmission des connaissances et leur progression? Quelle en est la finalité? Quelles en sont les exigences? Se situer à la fine pointe du savoir et savoir adopter une approche anticipative eu égard aux changements à venir tout en offrant des réponses aux besoins des personnes et de la société sont les exigences auxquelles les universités doivent satisfaire. Tout au long du processus où le savoir se développe, les notions de compétence et de responsabilité se fondent au même

⁸ UNESCO, *Résumé de la Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur pour le XXI^e siècle. Vision et action*, Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur, Paris, octobre 1998, p. 1.

creuset. L'accroissement de la compétence requise a donc pour corollaire une augmentation de la responsabilité. C'est le passage obligé du développement du savoir, la trajectoire à travers laquelle il acquiert tout son sens et sa pertinence.

2. LES OBJECTIFS DE LA FORMATION UNIVERSITAIRE

Les objectifs de la formation universitaire démontrent clairement la corrélation entre les notions de compétence et de responsabilité. Quelles compétences doivent être acquises? Quelles habiletés doivent être développées? Divisés en deux principaux volets, le premier volet des objectifs se rapporte aux composantes scientifiques, techniques, méthodologiques et créatives d'une discipline, alors que le deuxième concerne davantage ce qu'il est convenu d'appeler l'éducation citoyenne de l'étudiant.

Dans le premier volet, nous retrouvons la capacité de résoudre des problèmes par une planification adéquate des ressources scientifiques et techniques, la capacité de communiquer clairement en vue d'assurer et de maintenir la cohérence des actions entreprises ou des interventions à venir, la capacité de développer des solutions nouvelles, de les adapter à d'autres disciplines en collaborant avec des partenaires dont la formation diffère, la capacité d'analyse et de synthèse requise à l'évaluation critique de la nature, de la portée et des impacts des interventions dans un milieu donné ou encore la capacité de poursuivre tout au long de sa vie la formation nécessaire au développement et à la réalisation de sa pratique professionnelle.

Quant au second volet axé sur l'éducation citoyenne de l'étudiant, il met en jeu la capacité de s'intégrer professionnellement à une communauté et d'y faire rayonner ses compétences, son savoir et ses expertises, la capacité, en tant que citoyen animé d'un esprit critique, de s'engager activement dans la recherche de solutions aux problèmes sociaux, économiques et culturels auxquels il est confronté et enfin la capacité de contribuer au développement de la collectivité dont il fait partie.

Dans la perspective où la société du savoir exige une population hautement scolarisée détenant des qualifications de plus en plus élevées, ces objectifs répondent à l'obligation des universités de se situer à la fine pointe du savoir, d'anticiper les changements à venir et d'offrir des réponses

aux besoins des personnes et de la société. Toutefois, une telle conception du savoir, considéré comme une ressource et un atout, commande de la part des universités qu'elles assument leur responsabilité sociale et que dans l'exercice de leur citoyenneté, le savoir n'isole pas dans un ghetto où il ne puisse se générer, se renouveler et se transmettre qu'entre pairs. Une formation de qualité dont l'objectif est de favoriser une plus grande insertion possible des individus dans la société mène à l'enrichissement collectif, au progrès de la société. Les communautés ne demandent pas aux universités de justifier leur existence uniquement par la formation d'une future main-d'œuvre. Elles leur demandent d'analyser, d'anticiper, d'innover, de faire en sorte que par le développement et l'application de nouveaux savoirs, elles contribuent à l'amélioration des conditions de vie de tous les membres de la communauté où elles interviennent. L'excellence est à ce prix.

Par conséquent, les attentes collectives envers les universités et les exigences d'une société du savoir, de cette nouvelle économie fondée sur le savoir, s'entremêlent et déterminent la vocation première des universités : la transmission des connaissances et leur progression. Dans l'accomplissement de leur mission, les universités doivent parvenir à rendre les étudiants aptes, d'une part, à mettre à profit dans leur pratique professionnelle leurs connaissances et leurs compétences acquises et, d'autre part, à devenir des citoyens responsables, à participer au mieux-vivre de la collectivité, à son enrichissement.

Dans l'accomplissement de leur mission, les universités doivent parvenir à rendre les étudiants aptes, d'une part, à mettre à profit dans leur pratique professionnelle leurs connaissances et leurs compétences acquises et d'autre part, à devenir des citoyens responsables, à participer au mieux-vivre de la collectivité, à son enrichissement.

3. LES TROIS COMPOSANTES DE LA MISSION UNIVERSITAIRE : ENSEIGNEMENT, RECHERCHE ET SERVICES À LA COLLECTIVITÉ

Nous savons déjà que les universités accomplissent leur mission par le développement d'activités liées à l'enseignement, à la recherche et aux services à la collectivité. Nous nous attarderons d'abord à déterminer de quelle manière ces activités permettent aux universités d'accomplir leur mission.

Puis, nous dresserons un portrait de la situation grâce auquel il nous sera permis de constater un certain nombre de dérives ou de déséquilibres qui pourraient faire en sorte que l'étudiant ou l'excellence de sa formation se retrouverait relégué au second plan.

3.1 Les activités liées à l'enseignement

Il ne nous semble pas nécessaire ici d'explicitier en quoi consistent les activités liées à l'enseignement qui correspondent en substance au contenu de la formation. Une bonne partie des

La transmission suppose une assimilation de la connaissance au cours de laquelle s'exerce la capacité de l'apprenant à comprendre, analyser, communiquer, appliquer, adapter, confronter, relier, situer, évaluer et critiquer.

connaissances spécifiques à une discipline est transmise par le biais de l'enseignement, principal véhicule de la transmission. Il est évident toutefois que la transmission de la connaissance va au-delà de la simple relation

du maître et de l'apprenant. Cette évidence repose sur le fait que la transmission n'est pas linéaire, elle se déplace de manière latérale, voire transversale, car elle est le fruit d'une interaction entre les intervenants et les disciplines. La transmission suppose une assimilation de la connaissance au cours de laquelle s'exerce la capacité de l'apprenant à comprendre, analyser, communiquer, appliquer, adapter, confronter, relier, situer, évaluer et critiquer. Ces objectifs d'apprentissage s'ajoutent à la connaissance scientifique ou technique propre à une discipline, ils font partie intégrante d'une formation de qualité. Aussi, la multiplicité des compétences à acquérir, des habiletés à développer, compte tenu de la complexité des savoirs, font-elles en sorte que la distance nécessaire à l'exercice de la pensée critique s'avère essentielle. Une telle distance critique participe à l'excellence de la formation et met en jeu la notion de formation fondamentale qui s'inscrit dans le mouvement puisqu'elle est en devenir, en processus constant d'acquisition. Dans son rapport sur l'éducation, l'UNESCO le souligne à juste titre.

« L'éducation tout au long de la vie est une construction continue de la personne humaine, de son savoir et de ses aptitudes, mais aussi de sa faculté de jugement et d'action Elle doit lui permettre de prendre conscience d'elle-même et de son environnement et de jouer son rôle social dans le monde du travail et dans la cité.

» Le savoir, le savoir-faire, le savoir-vivre ensemble et le savoir-être constituent les quatre aspects, intimement liés, d'une même réalité⁹. »

En ce sens, le savoir est fondé sur la réflexion intellectuelle, le développement, l'application des connaissances et c'est dans la recherche de la connaissance que tout objet, tout symbole, toute réalité sont soumis au crible de l'interprétation, de l'analyse. Autrement dit, l'herméneutique se situe au cœur de la formation universitaire, elle est le passage obligé de la transmission de la connaissance. C'est par son intermédiaire que les universités parviennent à se situer à la fine pointe du savoir et à adopter une approche anticipative à l'égard des changements qui s'opèrent dans la société afin de pouvoir répondre aux besoins des personnes et de la société. Plus concrètement, nous aimerions démontrer en quoi l'excellence de la formation met en jeu la notion de formation fondamentale.

À titre d'exemple, nous avons opté pour un cours en droit du travail dont l'objectif est d'amener l'étudiant à connaître et comprendre les règles juridiques, tant législatives que jurisprudentielles, en droit du travail et à les appliquer à la résolution de problèmes. À l'issue du cours, l'étudiant devrait être en mesure de résoudre un problème à partir de deux questions fondamentales. La première est : Le salarié est-il soumis au régime général de la relation individuelle de travail ou est-il un salarié syndiqué régi par le Code du travail et par conséquent une convention collective? D'abord, s'il s'agit d'un salarié soumis au régime général de la relation individuelle, il sait qu'il trouvera sa réponse dans l'une des lois fondamentales du travail applicables à tous les salariés non syndiqués, à savoir le *Code civil du Québec*, la Loi sur les normes du travail, la Loi sur la santé et la sécurité du travail et la Charte des droits et libertés de la personne. Par la suite, s'il conclut que le salarié est soumis à une convention collective, il cherche sa réponse dans la convention collective, tout en ayant à l'esprit les lois précitées qui ont un caractère d'ordre public.

Après avoir déterminé que le salarié était soumis à une relation individuelle de travail, il se pose alors une deuxième question : Quel est l'objet du litige? S'il s'agit de la sanction de l'obligation de loyauté, il est en mesure de diriger sa recherche vers le *Code civil du Québec*. S'il s'agit d'une question portant sur l'horaire de travail, la durée d'un congé de maternité, une réclamation pour des heures supplémentaires, il sait qu'il lui faut consulter la Loi sur les normes du travail. Si le

⁹ COMMISSION INTERNATIONALE SUR L'ÉDUCATION POUR LE XXI^e SIÈCLE, *L'éducation, un trésor caché dedans*, Rapport à l'UNESCO de la Commission, présidée par Jacques Delors, 1996, p. 111.

problème concerne des conditions de travail dangereuses, il se questionne sur l'application de la Loi sur la santé et la sécurité du travail. Finalement, si le dossier qui lui est soumis soulève une question de discrimination fondée sur le handicap ou encore une question de harcèlement sexuel, il applique alors les solutions fournies par la *Charte des droits et libertés de la personne*. L'étudiant peut également appliquer le même raisonnement s'il en est arrivé à la conclusion préalable que le salarié était régi par une convention collective. Toutefois, à ce moment, il devra, tel que mentionné précédemment analyser le texte de la convention collective en corrélation avec les lois précitées.

Au terme de l'activité pédagogique, l'étudiant sera capable, en fonction de l'objet de son questionnement, d'identifier la loi qui s'appliquera à la solution de son problème juridique. De toute évidence, il ne connaîtra pas l'ensemble des lois relatives au droit du travail ni même l'ensemble de la jurisprudence relative à l'objet de son litige. Mais grâce aux notions fondamentales de droit du travail qu'on lui aura transmises, l'étudiant sera apte à réaliser le travail d'interprétation et d'analyse qui s'impose et à savoir consulter adéquatement les documents législatifs et jurisprudentiels reliés à son objet d'analyse. Alors que le travail d'analyse, d'interprétation, d'adaptation s'affinera au fur et à mesure de la formation, il n'en demeure pas moins que l'herméneutique se situe au cœur de la formation universitaire.

La notion de formation fondamentale ayant davantage sa place aux cycles supérieurs, elle serait par conséquent en perte de vitesse pour le premier cycle. Le déséquilibre observé entre le volet enseignement et le volet recherche est en partie responsable d'une telle orientation.

Il arrive malheureusement que certains programmes d'études soient davantage axés sur la transmission d'une grande quantité de connaissances scientifiques ou techniques afférentes à une discipline que sur l'exercice d'analyse ou d'interprétation. Compte tenu de la composition des programmes, de la quantité de matière à transmettre, il est souvent tenu pour acquis que la pédagogie fondée sur l'interprétation, sur l'importance de circonscrire notre objet, de le soumettre au crible de l'analyse, appartient aux cycles supérieurs. Comme s'il fallait avoir cumulé un bon nombre de données pour exercer sa capacité d'analyse et de synthèse avec efficacité.

La notion de formation fondamentale ayant davantage sa place aux cycles supérieurs, elle serait par conséquent en perte de vitesse pour le premier cycle. Le déséquilibre observé entre le volet enseignement et le volet recherche est en partie responsable d'une telle orientation. La prédominance, voire la reconnaissance accordée aux activités liées à la recherche subventionnée ont amené certains intervenants à retenir comme critères de qualité le degré d'employabilité des étudiants, leur qualification à l'emploi et conséquemment à privilégier la formation professionnelle au détriment de la formation intellectuelle. Que la pertinence de la formation universitaire repose ainsi sur le degré de compétence technique ou scientifique d'une future main-d'œuvre résulte d'une volonté de répondre à une certaine forme de mépris exercé à l'endroit des enseignants au nom de l'excellence.

Dans une perspective différente, l'accent mis sur la notion de formation fondamentale a pour but de développer chez l'étudiant sa capacité d'analyse et de synthèse, sa capacité d'autonomie, à lui procurer des méthodes de travail. Après avoir transmis les notions fondamentales relatives au sujet ou à la discipline, les exercices répétés d'analyse montrent à l'étudiant la manière dont on interroge un objet et la manière dont on consulte un document pour en arriver à trouver des solutions qui s'appliquent à une problématique donnée. Cela demande forcément d'y consacrer du temps et les quarante-cinq heures de cours consacrées à la transmission de la connaissance se trouvent de ce fait largement hypothéquées. Un dilemme se pose alors à l'enseignant : dispenser à tout prix la matière prévue à son plan de cours ou au contraire choisir de ne pas voir la totalité de la matière afin de s'assurer que les étudiants ont acquis ce qui a été transmis en exerçant leur capacité d'analyse et de synthèse. Il n'est pas facile d'effectuer un tel choix, car il peut engendrer un sérieux retard du fait que les étudiants n'ont pas vu la matière préalable au prochain cours. Confronté à cette situation, l'enseignant qui doit dispenser le cours suivant n'aura d'autre choix que de combler le manque. Aussi, pour ne pas que les retards s'accumulent, l'enseignant se sent contraint de dispenser la matière prévue au plan de cours au détriment parfois des capacités d'apprentissage des étudiants. À cet égard, si le rôle de l'enseignant est important, la structure du programme l'est tout autant car elle définit le type et la nature des contenus que doit s'approprier l'étudiant et la séquence suivant laquelle l'appropriation du matériel doit se faire. Et en ce sens, l'élaboration de programmes dont les contenus sont centrés sur l'assimilation d'une grande quantité de connaissances techniques spécifiques à une discipline met en péril la notion de formation fondamentale.

Pourtant, le Conseil supérieur de l'éducation rappelle que les employeurs recherchent de plus en plus des diplômés ayant des compétences « utiles » au monde du travail. Pour eux, la notion d'utilité fait référence aux compétences de base qui permettent aux personnes d'évoluer dans leur vie sociale et professionnelle et d'apprendre tout au long de leur vie, telles que la capacité d'analyse et de synthèse, la capacité à résoudre des problèmes, la capacité de planification et les méthodes de travail. Il faut de surcroît ajouter à ces compétences de base, les compétences personnelles et sociales, notamment l'aptitude à travailler en équipe, la capacité de communiquer, l'autonomie, la responsabilité, la capacité d'initiative et la créativité.

Ci-dessus, nous donnions l'exemple de l'étudiant en droit du travail. Notre exemple illustre bien que la transmission implique une assimilation active et constructive de la connaissance. Or, connaître les notions fondamentales et les appliquer à des problématiques ne constitue pas l'unique objectif du cours. L'enseignement doit aussi permettre, dans l'éventualité où la complexité du problème, par rapport à la formation de l'étudiant, nécessite une expertise plus poussée, que les connaissances acquises l'amènent à faire appel à des ressources appropriées et à comprendre adéquatement le cheminement juridique employé par les experts. Cette maîtrise des connaissances de base permet donc une meilleure interaction avec les professionnels consultés. Nous pouvons aisément appliquer le même raisonnement à tous les documents de référence d'une bibliothèque. En dépit de la complexité du problème, l'étudiant, dans la mesure où sa capacité d'analyse et de synthèse a été au préalable mise à l'épreuve, devrait savoir, en partie ou en totalité, reconnaître les principes sur lesquels repose le raisonnement de l'auteur, et ce, peu importe la discipline.

L'élaboration de programmes dont les contenus sont centrés sur l'assimilation d'une grande quantité de connaissances techniques spécifiques à une discipline met en péril la notion de formation fondamentale.

À la suite de cet exercice, l'enseignement se poursuit car l'étudiant a besoin qu'on lui confirme la justesse de son interprétation ou dans le cas contraire, il s'attend à ce qu'on lui explique en quoi son analyse est fautive ou incomplète.

L'encadrement des étudiants ne peut se dissocier de l'enseignement. Il joue un rôle essentiel dans la transmission de la connaissance, il l'appuie et la prolonge. Le temps alloué individuellement aux étudiants répond davantage à leurs besoins. Dans ces circonstances, l'enseignant a le temps et

la possibilité d'évaluer les difficultés et les carences de ses étudiants en déficit d'autonomie ou en difficultés d'apprentissage eu égard aux exigences d'un programme. Ce type d'enseignement individualisé permet un enseignement adapté aux modes d'apprentissage de l'étudiant. Il assure de ce fait une transition entre l'enseignement dit magistral et un apprentissage centré sur la démarche de l'étudiant qui requiert une multiplicité de styles d'apprentissage et donc une diversification des styles d'enseignement. Sous forme d'enseignement ciblé, l'encadrement prolonge non seulement la salle de classe, mais complète l'enseignement dispensé de manière magistrale.

Il nous faut ajouter cependant que l'encadrement dépasse largement la relation enseignant/apprenant. De nombreux intervenants soutiennent les activités académiques et pédagogiques. Leur contribution poursuit, prolonge et complète celle des enseignants.

Il nous faut ajouter cependant que l'encadrement dépasse largement la relation enseignant/apprenant. De nombreux intervenants soutiennent les activités académiques et pédagogiques. Leur contribution poursuit, prolonge et complète celle des enseignants. Ils ont à la fois pour mandat de contribuer au bon déroulement des activités d'enseignement tout en soutenant l'étudiant dans toutes ses démarches. Très souvent, cette contribution touche directement et personnellement l'étudiant puisqu'elle favorise une appropriation concrète du matériel pédagogique ou une réalisation efficace des objectifs académiques. Quelques exemples illustreront cela. Le travail de l'animateur pédagogique permet aux notions théoriques et aux concepts de se concrétiser dans le cadre des activités de travaux pratiques. Le travail de l'appareilleur et du technicien de laboratoire garantit aux étudiants qu'ils utiliseront des matériaux ou de la matière vivante de qualité préparés dans le respect des règles de l'art.

En plus de fournir à l'étudiant le soutien technologique nécessaire à la production de ses travaux, le technicien en informatique sauve régulièrement *in extremis* l'étudiant aux prises avec des bogues informatiques qui risquent de mettre en péril des travaux pratiques déjà difficiles. Le travail du psychologue d'aide à l'apprentissage s'effectue auprès des étudiants en quête de stratégies d'apprentissage, de méthodes plus efficaces et structurantes pour organiser leur métier d'étudiant. Il apporte un soutien psychologique à l'étudiant aux prises avec un problème d'attention, de concentration, d'intégration, d'interaction, de gestion de temps ou autre.

Outre l'encadrement lié à la démarche pédagogique et académique, il existe toute une équipe de soutien qui participe à l'encadrement de l'étudiant dès le moment de son inscription jusqu'à l'obtention de son diplôme. Ainsi, l'assistante à la gestion des programmes d'études accueille et renseigne les étudiants sur les programmes d'études ainsi que sur les politiques, procédures, règlements et échéanciers qui y sont associés. Grâce aux conseils fournis par cette personne,

Outre l'encadrement lié à la démarche pédagogique et académique, il existe toute une équipe de soutien qui participe à l'encadrement de l'étudiant dès le moment de son inscription jusqu'à l'obtention de son diplôme.

plusieurs étudiants éviteront ainsi les écueils et les contraintes réglementaires inhérents à tout cheminement académique. La commis à la gestion des dossiers étudiants étudie les dossiers des personnes inscrites au deuxième et troisième cycles et voit à l'application des règlements et procédures reliés à la gestion des

programmes d'études avancées. L'agent de stage coordonne pour sa part les activités liées à la gestion des stages que doit effectuer l'étudiant. La conseillère à la vie étudiante accompagne l'étudiant étranger lorsqu'il arrive à l'université, lui permettant de mieux s'intégrer à la vie universitaire québécoise. Cela est également vrai pour l'étudiant handicapé pour lequel des aménagements pédagogiques particuliers doivent être assurés. La commis à la vie étudiante informe l'étudiant des procédures à suivre pour compléter une demande d'aide financière aux études ou le dépôt de sa candidature aux concours de bourses d'excellence. La commis à l'information scolaire et professionnelle et la conseillère d'orientation conjuguent leurs efforts pour soutenir l'étudiant lorsqu'il doit choisir un programme d'études eu égard à ses projets de développement professionnel. Le conseiller en emploi contribue au développement de l'employabilité de l'étudiant en l'aidant à gérer activement ses démarches de recherche d'emploi que ce soit durant ses études ou au moment de son insertion sur le marché du travail.

Le préposé, dans la diversité des gestes qu'il pose, fait en sorte que les salles de cours sont accessibles, propres et bien rangées, que l'inventaire des distributrices est constamment renouvelé, etc. Le chef cuisinier contribue à une saine alimentation de

Plus de 8 000 personnes oeuvrent quotidiennement au soutien universitaire québécois considéré dans son ensemble. Ces personnes contribuent au bon déroulement de tous les gestes que l'étudiant pose afin de concrétiser sa réussite. Dans l'indissociable relation entre l'enseignement et l'encadrement, un tel soutien à la formation a un indiscutable impact sur la détermination de l'étudiant à poursuivre ses études.

l'étudiant sur le campus; n'ayant pas en guise de finalité la rentabilité de l'entreprise en termes de profit, il participe dans le cadre de ses fonctions au soutien de l'étudiant.

Nous pourrions poursuivre encore longuement cette énumération mais nous concluons là en rappelant que plus de 8 000 personnes œuvrent quotidiennement au soutien universitaire québécois considéré dans son ensemble. Ces personnes contribuent au bon déroulement de tous les gestes que l'étudiant pose afin de concrétiser sa réussite. Dans l'indissociable relation entre l'enseignement et l'encadrement, un tel soutien à la formation a un indiscutable impact sur la détermination de l'étudiant à poursuivre ses études.

La réduction des effectifs du personnel de soutien consécutive aux compressions budgétaires a eu pour effet de diminuer les services aux étudiants ou même dans certains cas de les abolir. Par conséquent, l'encadrement des étudiants est amoindri ou grandement affecté.

En effet, tous les intervenants du monde universitaire participent à la transmission de la connaissance et à son acquisition. De plus, nous avons soutenu que la société exige de la part des universités qu'elles contribuent, par le développement et l'application de nouveaux savoirs, à l'amélioration des conditions de vie de tous les membres de la communauté où elles interviennent et que l'excellence est à ce prix. Or, une formation de haut niveau acquiert tout son sens dans la mesure où elle est perçue et conçue comme une totalité à l'intérieur de laquelle chacune des parties travaillent en synergie à la réalisation de cette formation.

Un tel encadrement dépasse largement la relation enseignant/apprenant. Il apporte cependant le soutien nécessaire à la création de cette relation et participe à la formation d'individus complets, accomplis, autonomes et responsables.

Or, la réduction des effectifs du personnel de soutien consécutive aux compressions budgétaires a eu pour effet de diminuer les services aux étudiants ou même dans certains cas de les abolir. Par conséquent, l'encadrement des étudiants est amoindri ou grandement affecté. La diminution des services occasionne une surcharge de travail au personnel restant et cette surcharge fait en sorte que le temps consacré à l'étudiant est limité. Lorsque les dossiers s'empilent, vous ne pouvez consacrer le temps voulu à l'étudiant ni même l'attention voulue à la recherche de la bonne solution ainsi qu'à la recherche de la bonne explication adaptée à la compréhension de l'étudiant.

En ce sens, l'étudiant a parfois intérêt à saisir rapidement en quoi consiste la culture, les valeurs et les rituels de la communauté universitaire.

En outre, les conditions d'exercice des chargés de cours rendent difficiles l'encadrement. Lorsque vous êtes dépourvu de bureau pour rencontrer les étudiants ou que vous êtes contraint de le partager avec des dizaines de personnes, vous vous situez loin de l'idéal. Malgré cela, les chargés de cours font tout en leur pouvoir pour fournir aux étudiants l'encadrement auquel ils ont droit par l'utilisation des nouvelles technologies. La présence massive des chargés de cours dans les universités au Québec a maintes fois été décriée au nom de la qualité de l'enseignement. Or, les chargés de cours n'ont pas choisi leurs conditions d'exercice, celles-ci leur ont été imposées. Nous déplorons que par souci d'économie, les administrations aient non seulement opté pour l'engagement massif de chargés de cours augmentant de ce fait la précarité, mais également pour l'octroi, en toute connaissance de cause, de conditions de travail à peu de frais. Il serait injuste de le reprocher aux chargés de cours et tout particulièrement au nom de la qualité puisqu'ils permettent aux universités d'accomplir leur mission depuis de nombreuses années.

La prédominance accordée à la recherche financée ou subventionnée entraîne un déplacement de

La prédominance accordée à la recherche financée ou subventionnée entraîne un déplacement de la reconnaissance entre les activités d'enseignement et les activités de recherche et ce déséquilibre engendre une dévaluation de la fonction d'enseignant, et forcément du statut de chargé de cours.

la reconnaissance entre les activités d'enseignement et les activités de recherche et ce déséquilibre engendre une dévaluation de la fonction d'enseignant et forcément du statut de chargé de cours. Aussi, faut-il régulièrement rappeler que les activités liées à ce type de recherche ne font pas partie du mandat des chargés de cours. Si ces activités enrichissent leur *curriculum*

vitae, elles n'alimentent pas leur dossier de promotion. Par contre, ce manque de reconnaissance, ce déséquilibre entre les deux fonctions, peuvent avoir un impact sur la qualité de la formation universitaire.

3.2 Les activités liées à la recherche

À la première composante de la mission universitaire s'ajoute le développement d'activités liées à la recherche. Il serait fastidieux ici de refaire l'articulation de notre argumentaire sur les activités

d'enseignement et tout le processus de transmission et de diffusion de la connaissance. Comment les universités peuvent-elles accomplir leur mission sans investir dans la production et le renouvellement des connaissances? Cette quête de la connaissance doit être nourrie, alimentée par les activités liées à la recherche. C'est la raison pour laquelle elles sont indissociables. Il est par ailleurs reconnu que le développement et le dynamisme des études avancées sont fortement tributaires des activités de recherche. Nous n'en sommes pas à justifier l'importance de la recherche ou de mettre en cause sa raison d'être.

Il convient toutefois de préciser en quoi elle consiste, car lorsque nous abordons la question de la recherche, nous faisons d'abord référence à l'expertise développée dans un champ de spécialisation, à la connaissance fine et exhaustive requise par une telle spécialisation et attestée par des publications dans des revues savantes ou la création et la diffusion d'œuvres artistiques et littéraires. Ce type de recherche, généralement qualifiée de recherches personnelles, vise le maintien de l'érudition fondamentale inhérente à toute discipline ou programme de recherche qu'il bénéficie de subventions ou non. Il est essentiel d'enrichir constamment cette érudition, car ce fonds documentaire sert de base au matériel pédagogique sur lequel repose l'expertise des enseignants et des chercheurs. Il va de soi que ces activités de recherche peuvent être poursuivies ou complétées dans le cadre de projets de recherche subventionnés par des organismes gouvernementaux ou des entreprises privées notamment dans le domaine des sciences appliquées. Par la création d'équipes de recherche, la recherche financée favorise l'élargissement de l'érudition par le développement d'activités pluridisciplinaires où le savoir relatif à des disciplines connexes est mis à profit. Enfin, les activités de recherche effectuées en partenariat avec des organismes communautaires ou des organismes à vocation artistique alimentent le processus de production et de développement des connaissances. En dépit du fait que ces activités de recherche ne bénéficient pas ou peu de subventions elles visent un partage et un transfert des connaissances avec les collectivités et les organismes qui les forment et font des universités un instrument majeur du développement socio-économique et culturel des régions d'appartenance.

Ces multiples aspects de la recherche doivent être valorisés tout autant sur le plan de la production des connaissances que de leur application. Si nous souscrivons à l'idée que « les activités de transfert et de valorisation reflètent le dynamisme de l'interaction entre les

universités, les entreprises et les milieux culturels¹⁰ », nous croyons que les milieux communautaires et sociaux reflètent également le dynamisme de l'interaction et doivent être considérés comme partenaires de recherche et de création. Dans la mesure où les universités tentent de mettre en place des conditions favorables à l'innovation et au transfert, que des énergies sont consacrées à la valorisation des résultats de la recherche, nous ne pouvons exclure les milieux communautaires ou les organismes sociaux. S'il est admis que les expériences de collaboration doivent se poursuivre, que les partenariats de recherche et de création doivent se multiplier, nous comprenons mal la raison pour laquelle le partenariat avec les milieux communautaires ne serait pas considéré. À moins bien sûr que l'absence de financement fasse en sorte que ce type d'activités de recherche contribue peu ou mal à la production et au renouvellement des connaissances. La complexité des rapports entre la science, l'innovation et le développement économique et social nous oblige à prendre en compte tout l'éventail possible des activités liées à la recherche et à cet égard, les universités peuvent et doivent jouer un rôle essentiel.

Nous pouvons bien souscrire au fait que toutes les formes de recherche doivent être valorisées, nous savons pertinemment que l'excessive valorisation de la recherche financée ou subventionnée constitue un puissant frein au maintien de cet équilibre.

Le fait d'entretenir des relations trop étroites avec le secteur privé dans un contexte de sous-financement risque de créer un lien de dépendance des universités à l'égard des fonds privés de sorte que certains secteurs de recherche seront privilégiés, au détriment de recherches moins lucratives à court terme.

L'évaluation des professeurs se mesure à l'aune de la quantité de subventions obtenues, de projets de recherche auxquels ils participent, et ce phénomène concourt à la prépondérance de la recherche sur l'enseignement. « D'autant plus que les professeurs sont recrutés sur la base de leurs publications et de leur capacité à obtenir des subventions; bien plus que sur leurs intérêts pédagogiques¹¹ ». Un des effets néfastes du primat de la recherche subventionnée ou financée est la réduction du temps consacré au maintien de l'érudition fondamentale inhérente à une discipline. L'érudition se rapporte à une connaissance fine et exhaustive d'un champ de spécialisation où le développement du savoir se réalise par le renouvellement de connaissances

¹⁰ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités*, Document de consultation, Québec, 2003, p. 12.

¹¹ *Le Devoir*, mercredi 17 décembre 2003, p. A6.

déjà existantes et la production de nouvelles connaissances. Il ne s'agit donc pas d'une simple mise à jour de la littérature relative à un sujet particulier. Or, cette obsession de la recherche financée au détriment de l'enseignement risque d'influer négativement sur la qualité de cette érudition fondamentale et dans certains cas d'entraîner son abandon.

À cet égard, il faut préciser que les paramètres de recherche imposés par les organismes subventionnaires à savoir le type de recherche, son contenu, ses objectifs, ses orientations, ses possibilités de développement entendues dans le sens de possibilités d'application révèlent parfaitement le type d'activités de recherche que ces organismes considèrent comme étant des créneaux porteurs d'excellence. Si bien d'ailleurs que les professeurs, dans l'élaboration de leurs projets, peuvent être contraints, compte tenu des paramètres précis qui leur sont imposés, d'orienter leurs recherches au point de mettre en jeu le maintien de leur érudition fondamentale, de leur champ d'expertise, et ce, sous le couvert parfois de l'interdisciplinarité. Toutefois par souci d'équité, nous devons, à la décharge des responsables des organismes subventionnaires, préciser qu'ils bénéficient de budgets de plus en plus réduits et que cette diminution a entraîné l'élaboration de paramètres de plus en plus contraignants. Pourtant, cette érudition fondamentale constitue un fonds documentaire qui sert de base au matériel pédagogique sur lequel repose l'expertise des enseignants et des chercheurs. Et c'est d'abord elle qui soulève la curiosité ou encore l'intérêt des étudiants pour les activités de recherche, car un des buts nullement négligeable de la recherche, il ne faut pas l'oublier, est aussi de former d'éventuels chercheurs.

En outre, l'absence de ressources financières suffisantes a conduit le gouvernement à encourager les chercheurs à collaborer et à financer une partie de leur recherche à l'aide de fonds privés. Aux yeux du bioéthicien Bryn Williams-Jones, « les relations étroites qu'entretiennent aujourd'hui les universités avec l'industrie conduisent à un dramatique tarissement de la recherche fondamentale, qui est pourtant à l'origine des plus grandes découvertes de l'histoire¹². » Il n'est pas question ici de décrier les activités de collaboration, les ententes de partenariat avec le secteur privé, mais de rappeler simplement qu'« originellement les universités étaient un lieu pour penser, pour expérimenter de nouvelles idées et sonder de nouvelles avenues encore inexplorées¹³. » Le fait d'entretenir des relations trop étroites avec le secteur privé dans un contexte de sous-financement

¹² *Le Devoir*, lundi 5 janvier 2004, p. A1.

¹³ *Ibid.*

risque de créer un lien de dépendance des universités à l'égard des fonds privés de sorte que certains secteurs de recherche seront privilégiés, puisque susceptibles de donner des résultats concluants rapidement, au détriment de recherches moins lucratives à court terme. La poursuite des objectifs du marché entre en conflit avec les missions d'une université qui ne peuvent être orientées vers un seul but économique. Aussi faut-il de nouveau rappeler que les universités participent à l'enrichissement collectif grâce au développement des connaissances et des personnes dont les ressources informationnelles, intellectuelles et relationnelles sont mises à profit. Il importe alors de veiller à maintenir l'équilibre entre les différentes composantes de la mission universitaire, à savoir les activités liées à l'enseignement, à la recherche et aux services à la collectivité.

3.3 Les activités liées aux services à la collectivité

La troisième composante de la mission universitaire touche les services à la collectivité, collectivité entendue ici dans le sens de communauté universitaire et de régions d'appartenance. Ainsi, les services à la collectivité s'effectuent à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'université et pour être en mesure de préciser en quoi consistent les services à la collectivité, nous nous sommes largement inspirés de différentes conventions collectives des professeurs.

Toutefois, il convient d'apporter quelques précisions sur les mandats confiés aux différents

Animée du souci de partager ces connaissances avec les collectivités et les organismes qui les forment, l'université devient un lieu de partage et de transfert des divers savoir-faire développés par les communautés et contribue de ce fait au développement socio-économique et culturel des régions auxquelles elle appartient.

acteurs du monde universitaire en revenant sur la notion de mission universitaire. Nous avons déjà affirmé que l'université a pour responsabilité de transmettre des connaissances et de les faire progresser. C'est en ce sens qu'elle doit à la fois s'investir dans la production de connaissances nouvelles et le renouvellement des connaissances

existantes par le développement d'activités d'enseignement, de recherche et de création. Par ailleurs, elle se doit aussi de rendre accessible cet univers de la connaissance à tous les milieux sociaux et culturels. Animée du souci de partager ces connaissances avec les collectivités et les organismes qui les forment, l'université devient un lieu de partage et de transfert des divers savoir-faire développés par les communautés et contribue de ce fait au développement socio-

économique et culturel des régions auxquelles elle appartient. La conception même de la notion de services à la collectivité a donc pour origine cette double obligation inhérente à la mission des universités. C'est la raison pour laquelle les professeurs sont nommément mandatés et que les services à la collectivité font partie intégrante de la tâche professorale. Il ne faudrait néanmoins pas induire de notre consultation des conventions collectives que seuls les professeurs soutiennent l'université dans l'accomplissement de sa mission.

Cela dit, le concept de services à la collectivité fait principalement référence à des tâches de direction et de participation. Les tâches de direction se rapportent à la direction départementale, d'unité de programme, de centre institutionnel de recherche ou de création, d'institut, d'école et de chaire. Quant aux tâches de participation, elles englobent toute activité organisée ou prescrite par les facultés, les départements ou les comités de programmes, la participation aux travaux des différents organismes universitaires, comités ou groupes de travail institutionnels. Enfin, les tâches de participation incluent également la participation, à titre de membre, à un organisme syndical. Ainsi, pour ce qui est des services offerts à l'extérieur de l'université, nous retrouvons dans cette catégorie toutes les activités susceptibles de favoriser l'insertion d'une université dans son milieu et de contribuer à son rayonnement. Toute participation aux travaux d'un organisme externe appartient à cette catégorie. Il s'agit, à titre d'exemple, d'organismes gouvernementaux, d'organismes à vocation internationale, d'organismes communautaires, de groupes sociaux, de comités formés par d'autres universités ou encore d'organismes ou comités dont le mandat est d'attribuer des subventions. Mises à part les tâches de direction et de participation à différents comités, les services à la collectivité sont relégués au second plan, victimes qu'ils sont de la prépondérance accordée à la recherche financée ou subventionnée. Le dernier rapport du Conseil supérieur de l'éducation consacré au renouvellement du corps professoral note particulièrement ce phénomène. La « survalorisation » de la recherche au détriment de l'enseignement, qui fait à toutes fins pratiques figure de parent pauvre à l'université, explique en partie la situation. La reconnaissance institutionnelle associée à la recherche financée n'incite guère à privilégier un tel engagement.

Dans cette perspective, nous tenons à souligner une réalisation de l'Université du Québec à Montréal digne d'intérêt. Il s'agit de la création d'un service aux collectivités dont le mandat est de coordonner des activités de formation, de recherche, de création et de diffusion en

collaboration avec les professeurs et les partenaires sociaux. Interpellée par les demandes de formation et de recherche principalement initiées par des organismes populaires et communautaires, des groupes de femmes, des associations volontaires et autonomes sans but lucratif, des syndicats, des comités de citoyens et autres groupes apparentés non gouvernementaux poursuivant des efforts de promotion collective à caractère social, économique, culturel et environnemental, l'Université du Québec à Montréal a ainsi décidé de créer un lieu où sa contribution aux besoins de la société se concrétiserait. Il nous apparaît particulièrement intéressant de considérer les enjeux qui ont motivé la création d'un tel service. D'une part, ils recourent le second volet de la mission universitaire en ce sens que les universités ont pour mandat non seulement de produire et de transmettre la connaissance mais aussi de la rendre accessible à tous les milieux sociaux et culturels. D'autre part, ils répondent aux attentes collectives dont nous avons précédemment parlé dans la première partie de ce mémoire puisque les communautés s'attendent à ce que le développement et l'application de nouveaux savoirs contribuent à l'amélioration des conditions de vie de tous les membres de la communauté où elles interviennent.

Dans la perspective d'une société du savoir où le savoir est à la fois considéré comme une ressource et un atout, l'université ne peut rester indifférente aux clivages sociaux liés au profil de scolarisation.

La création du service aux collectivités a été motivée au nom de la démocratisation de l'accès au savoir, du soutien à la société civile et de la liberté académique dans un cadre partenarial. D'entrée de jeu, il faut reconnaître que la maîtrise du savoir apparaît décisive tout autant pour les personnes que pour les groupes sociaux. Elle s'avère un instrument majeur dans la lutte contre l'exclusion et la marginalisation sociales. L'écart grandissant entre riches et pauvres reflète bien souvent l'écart entre instruits et non instruits, entre scolarisés et sous-scolarisés. Et dans la perspective d'une société du savoir où le savoir est à la fois considéré comme une ressource et un atout, l'université ne peut rester indifférente aux clivages sociaux liés au profil de scolarisation. Elle doit viser un meilleur équilibre et plus d'égalité en assurant des voies d'accès au savoir.

En outre, avec les changements liés à la mondialisation dont le projet de société engendrerait de plus en plus d'inégalités, une nouvelle conscience politique semble vouloir émerger. Dans le but de contrer cette perception où la mondialisation est perçue comme une fatalité, de nouveaux

modes d'action sont envisagés et assumés par diverses organisations non gouvernementales sur le plan du travail, de l'action syndicale, des droits de la personne et de la citoyenneté, de l'environnement, de l'égalité, de la promotion de la justice et de la paix. Eu égard à l'émergence de cette nouvelle conscience, l'expertise universitaire de par son obligation de se situer à la fine pointe du savoir et d'adopter une approche anticipative à l'égard des changements à venir, doit contribuer à répondre aux nouveaux défis posés par la mondialisation.

Enfin, les expériences de collaboration et les partenariats de recherche et de création sont largement considérés comme un véhicule privilégié du développement de la recherche et de la formation en milieu universitaire. Dans ce contexte, le concept de liberté académique constitue un enjeu d'importance. C'est pourquoi il est essentiel de rappeler que toute forme de partenariat doit s'articuler et se développer dans le respect des missions et des cultures de chacun des partenaires. Le partenariat se réalise dans un rapport égalitaire où, dans la mise en commun des ressources, la mission et les prérogatives de chacune des parties sont respectées.

En ce sens, l'université se doit d'élaborer des bases éthiques de partenariats de recherche et de formation et de s'y conformer. C'est en cela qu'elle demeure garante de la liberté académique et que dans l'exercice de la pensée critique, elle demeure un lieu privilégié de réflexion et continue ainsi à exceller dans la production de la pensée intellectuelle et à générer des connaissances dans des nouveaux domaines.

DEUXIÈME PARTIE

Des missions et des ressources

4. DES MISSIONS ET DES RESSOURCES : À LA CROISÉE DES CHEMINS

À la suite de ce long exposé sur la mission des universités, les responsabilités éducatives et sociales qui leur sont conférées, nous ne pouvons manifestement pas clore le débat sans aborder la question des ressources matérielles, humaines et financières. Nous en sommes rendus à l'heure des choix comme le souligne Robert Lacroix, président de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ). « Souvent on m'a demandé d'établir le montant d'argent dont les universités auront encore besoin pour arriver à faire leur travail convenablement. Nous avons évidemment des études bien documentées qui nous permettent d'estimer les sommes nécessaires au rattrapage. Mais pour le reste, pour l'avenir pour se positionner à l'échelle mondiale, la question est bien relative. Il vient un moment où la question ne se pose plus de la même façon. Si l'on souhaite contribuer à l'économie du savoir, on parle de choix de société et pas d'argent à investir¹⁴. »

4.1 Problèmes de sous-financement vécus par les membres de la communauté universitaire

Au cours des années 1996-2000, tous les corps d'emploi ont connu l'impact de ce qu'on a appelé, de manière déconcertante, des outils de gestion mis en place pour améliorer l'état de santé budgétaire des établissements universitaires. Pour l'essentiel, ces impacts se sont traduits par une réduction combinée de leurs ressources budgétaires, humaines et matérielles. Un défaut significatif de ressources occasionne une réduction des « budgets heures » à consacrer au soutien et à l'encadrement des étudiants. Cela signifie concrètement une diminution de la qualité de l'attention portée au geste ou à l'écoute pédagogiques et une réduction de la disponibilité des ressources académiques. S'ajoute à cette diminution une augmentation de la concurrence entre les volets de la mission universitaire, chacun de ces volets voulant établir et maintenir sa dominance sur les autres.

En clair, le problème de sous-financement des universités pourrait se formuler ainsi : un manque à gagner au plan des ressources financières influe négativement non seulement sur l'ensemble des gestes posés mais aussi sur la structure de cet ensemble. Autrement dit, si la règle stipulant qu'un

¹⁴ *Le Devoir*, samedi 24 janvier et dimanche 25 janvier 2004.

tout est plus grand que la somme de ses parties est vraie, il y a tout à craindre des effets de carence financière sur toutes et chacune des parties de la maison universitaire.

Il est vrai que les ententes de réinvestissement et de développement des universités ont certainement contribué à atténuer les impacts négatifs des outils de gestion de la période 1996-2000. À supposer que ces ententes soient maintenant choses du passé pour certaines universités, la question des déficits accumulés ne s'est pas pour autant volatilisée.

La communauté universitaire en général et, plus particulièrement, celle des employés de soutien et des chargés de cours que nous représentons s'inquiètent véritablement des orientations qui découleront des travaux de la Commission parlementaire. Les contrats de performance n'ont que partiellement corrigé la situation et nous craignons

Nous craignons le retour du primat des budgets dits équilibrés. Faute de moyens adéquats, les administrations universitaires seront obligées de privilégier un type ou un autre de croissance zéro.

le retour du primat des budgets dits équilibrés. Faute de moyens adéquats, les administrations universitaires seront obligées de privilégier un type ou un autre de croissance zéro.

Pourtant la complexification de tous les domaines du savoir poursuit son développement. Celui-ci a maintenant plus l'allure d'une progression exponentielle que linéaire et il ne ressemble en rien à un budget équilibré. Et même si cette progression n'était que linéaire, encore faudrait-il être en mesure de composer avec son déploiement. À n'en pas douter, il faut que le Québec maintienne sa capacité de faire efficacement face à cette tendance lourde. Il faut poursuivre et même amplifier le processus continu de formation universitaire des citoyens et des citoyennes du Québec tant pour ceux qui se préparent à entrer dans les domaines que pour ceux qui y sont déjà et qui doivent assurer leur évolution personnelle et professionnelle. Cela est intrinsèquement lié au développement de la société du savoir.

4.2 Que doit-on financer au juste?

Il n'est pas rare d'entendre un chef d'établissement universitaire insister sur le fait que les structures universitaires doivent être au service de la mission. *Mutatis mutandis*, cela doit

également être vrai des structures budgétaires et des fonds de fonctionnement qui sont ici l'objet de l'attention et des débats.

Or, il est essentiel à l'occasion de cette Commission parlementaire de bien spécifier que la mission première des universités québécoises est d'être au service de la collectivité québécoise en lui assurant la formation d'une main-d'œuvre experte et compétente intervenant dans tous les domaines de l'économie québécoise du savoir, qui, il faut insister, se diversifient et se complexifient. Cela exige, dans le respect des valeurs démocratiques québécoises, de soutenir fermement l'accès aux études universitaires des citoyens québécois qui en ont l'intérêt et les capacités.

Mais cela signifie de soutenir bien d'autres choses encore, car la mission de l'université est plurielle. Nous pensons ici au développement continu de l'érudition et des savoirs fondamentaux

Nous voulons réaffirmer la nécessité de soutenir l'autonomie de l'esprit critique et de la liberté académique qui répondent aux exigences de la rigueur et de la productivité de tous les savoirs scientifiques et techniques.

déployés dans tous les domaines de recherche et d'enseignement. La maturité intellectuelle, scientifique et technique, voire la sagesse, du peuple québécois nécessitent un tel développement. Nous voulons réaffirmer la nécessité de soutenir l'autonomie de l'esprit

critique et de la liberté académique qui répondent aux exigences de la rigueur et de la productivité de tous les savoirs scientifiques et techniques. Nous jugeons aussi nécessaire d'encourager tous les domaines de la création même si tous ne sont pas logés au sommet de l'attention du public ou immédiatement monnayables sous forme de produits culturels.

Enfin, nous ne saurions trop insister sur l'importance des services à la collectivité qui doivent être valorisés et connaître un plus grand développement. Tous les groupes sociaux, quels que soient leur statut ou leur condition socio-économique, doivent pouvoir bénéficier des savoirs et des ressources scientifiques et techniques eu égard à leurs domaines d'intérêts. Or, il ne suffit pas de prétendre que les universités sont un élément vital du développement culturel, social, économique et politique de la société et que de ce fait elles contribuent au développement global des régions auxquelles elles appartiennent. Ce passage obligé de la théorie à la pratique requiert une mise en place des conditions, notamment financières, favorisant la création d'un lieu de partage et de

transfert. D'autant plus que le développement global implique la détermination d'objectifs en fonction de l'amélioration des conditions économiques, sociales, culturelles, environnementales et politiques, et ce, dans une perspective à long terme. La contribution des universités au développement global d'une collectivité ou d'une société, voire la création d'un maillage serré entre l'université et la collectivité n'est pas accessoire, elle fonde sa pertinence.

Voilà ce que représente l'université, ce qui doit continuer de s'actualiser dans le fonctionnement quotidien de l'université, ce qui doit faire l'objet de l'engagement du gouvernement et de la collectivité québécoise. Et cela repose essentiellement sur le fait que l'institution universitaire est un bien collectif précieux et qu'elle doit conserver ce statut si on veut que le Québec poursuive son développement social et, par là, l'amélioration continue de tous les aspects qui définissent la qualité de vie de l'ensemble des personnes physiques et morales vivant sur son territoire.

4.3 Qui doit participer au financement ?

Nous souscrivons d'abord au principe que le financement doit être de même nature que l'institution qu'il soutient. En un mot : public! Les universités sont un bien public, un patrimoine collectif et doivent le demeurer. À ce titre, toutes les personnes physiques et morales doivent contribuer à soutenir les bénéfices issus de l'ensemble de l'œuvre universitaire.

Le contribuable québécois y contribue en s'acquittant de ses impôts. L'employé universitaire a, au cours des années passées, doublement contribué en participant (réduction volontaire du temps de travail, précarisation des emplois universitaires et autres mesures convenues) à toutes les mesures d'économies requises pour faire face aux exigences des corrections budgétaires mises en place par le gouvernement.

L'étudiant contribue aussi doublement. En plus de ses obligations comme contribuable, il doit s'acquitter des frais de scolarité et des autres frais administratifs dont le rythme de réclamation ponctue régulièrement le calendrier de l'année universitaire. De plus, il doit dans de trop nombreux cas, faire face à un endettement directement lié aux études et bien distinct de l'endettement personnel maintenant associé aux habitudes de consommation des québécois et des québécoises.

Les entreprises et les sociétés contribuent comme personnes morales au régime d'imposition québécois. Mais si nous examinons ne serait-ce que sommairement le Rapport annuel de gestion 2002-2003 du ministère du Revenu, nous constatons que la contribution des sociétés ne représente que 22 % de la part payée par les particuliers. La statistique en soi suscite l'étonnement ou la surprise pour ne mentionner que ce type de réaction. Or, les sociétés bénéficient directement et immédiatement des retombées du travail et de l'œuvre universitaires, notamment les avancées scientifiques et techniques, une main-d'œuvre experte, qualifiée et compétente, une gamme étendue d'activités de perfectionnement continue, de nombreuses instances de collaboration et de partenariats, etc.

Les entreprises et les sociétés contribuent comme personnes morales au régime d'imposition québécois. Mais si nous examinons ne serait-ce que sommairement le Rapport annuel de gestion 2002-2003 du ministère du Revenu, nous constatons que la contribution des sociétés ne représente que 22 % de la part payée par les particuliers. La statistique en soi suscite l'étonnement ou la surprise pour ne mentionner que ce type de réaction. Or, les sociétés bénéficient directement et immédiatement des retombées du travail et de l'œuvre universitaires, notamment les avancées scientifiques et techniques, une main-d'œuvre experte, qualifiée et compétente, une gamme étendue d'activités de perfectionnement continu, de nombreuses instances de collaboration et de partenariats, etc. Comme citoyen, nous pouvons donc légitimement nous attendre à ce que les sociétés s'engagent plus résolument que jamais à soutenir le développement des universités à la hauteur des bénéfices qu'elles en retirent.

Les sociétés bénéficient directement et immédiatement des retombées du travail et de l'œuvre universitaires, notamment les avancées scientifiques et techniques, une main-d'œuvre experte, qualifiée et compétente, une gamme étendue d'activités de perfectionnement continue, de nombreuses instances de collaboration et de partenariats, etc.

Le soutien financier au développement social du Québec doit aussi inclure le financement de l'ensemble des volets de la mission universitaire, même et surtout ceux qui n'ont pas immédiatement ou directement des retombées observables, mesurables ou monnayables. L'œuvre universitaire comporte une part importante de travail invisible dont la vitalité doit être maintenue et développée. Les responsabilités conférées aux universités dans l'accomplissement et la réalisation des diverses composantes de leur mission constituent un ensemble dont les sociétés et les entreprises bénéficient largement.

4.4 Des vecteurs de financement public à confectonner

La CREPUQ fait état du manque à gagner pour financer adéquatement le réseau universitaire québécois à la hauteur de 375 millions de dollars. Ce qui nous importe ici ce n'est pas le détail du montant. Ce dont le montant témoigne d'abord et avant tout est l'importance et l'existence d'un grave problème de sous-financement. Nous souhaitons maintenant vous soumettre nos réflexions. Elles sont alimentées par les conseils d'une fiscaliste dont l'avis figure à l'annexe A.

Dès les premières pages de notre mémoire, nous avons fait part de notre détermination à contribuer à une formation de qualité, à recentrer le débat sur la qualité du projet intellectuel inscrit dans la formation universitaire et qu'ainsi nous nous sentons mobilisés par un tel projet porteur d'espoir et d'avenir. C'est dans cette perspective que se pose la question des vecteurs de financement qu'il faudrait confectionner pour traduire financièrement l'engagement moral que nous devons collectivement maintenir à l'égard du développement de nos universités. Nous employons à dessein la notion de vecteur, car il nous semble évident qu'aucune mesure unique ne peut suffire à tout régler. L'idée d'un vecteur peut de surcroît être intéressante puisque la conjugaison de multiples mesures pourrait permettre de maximiser leurs avantages tout en minimisant leurs inconvénients.

Certaines formes de taxes dédiées pourraient être appliquées aux sociétés ou entreprises dont les profits sont directement ou indirectement tributaires du travail et de la contribution des diplômés universitaires. Nous savons pertinemment que ces mesures ne sont jamais populaires, mais de plus en plus d'entreprises se reconnaissent une responsabilité sociale et pourraient être disposées à envisager la constitution d'un fonds dédié au développement de la société du savoir. À cet égard, une étude réalisée par le ministère fédéral des Ressources naturelles nous fait part de l'expérience vécue par des entreprises ayant élaboré des programmes ou des activités socialement responsables. Il est important de préciser que le concept de responsabilité sociale des entreprises défini par Industrie Canada se rapporte à la contribution de l'entreprise au développement durable entendu dans le sens d'un développement qui répond aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins et vise à mettre en lumière les façons d'atteindre l'intégration des impératifs économiques, environnementaux et sociaux. Au terme de l'étude, les entreprises ne voyaient plus la responsabilité sociale sous l'angle unique des résultats économiques bien que des économies de coûts attribuables à l'amélioration de l'efficacité, l'amélioration du moral des salariés et l'amélioration des processus d'approbation aient été réalisées. Considéré sous l'angle de l'environnement et de la performance sociale, le concept de responsabilité sociale prend de plus en plus d'importance aux yeux des entreprises désireuses de maintenir ou d'accroître leur concurrence sur le marché mondial. Par conséquent, il n'est pas exclu qu'une entreprise se sente concernée par l'engagement moral que nous devons collectivement maintenir à l'égard du développement de nos universités.

D'autre part, on pourrait envisager d'ajouter à la déduction des dons de charité effectués en faveur des universités un crédit d'impôt pour les sociétés et hausser le crédit actuel accordé aux autres contribuables.

Enfin et assurément, il faut poursuivre et surtout amplifier le dialogue avec le gouvernement fédéral dans le respect, bien entendu, des valeurs et des particularités du Québec. Non seulement a-t-il les moyens de soutenir financièrement le développement de la société du savoir mais il faut bien se rappeler ici qu'un ensemble significatif de ses compétences sont tributaires du travail de formation résultant de l'œuvre universitaire. Il est de la responsabilité de notre gouvernement d'exiger qu'une juste part de ce que nous versons au gouvernement fédéral nous revienne. Cette responsabilité que le gouvernement se doit d'assumer n'a pas pour effet de diminuer la responsabilité sociale conférée aux entreprises et aux sociétés. Il ne s'agit donc pas de se tourner vers le gouvernement fédéral pour éviter de poser la question de la responsabilité sociale des entreprises et de mettre en place des mesures appropriées. « Les gens doivent comprendre que, faute d'investissements, c'est notre futur que l'on dilapide¹⁵. », lance Robert Lacroix, président de la CREPUQ et recteur de l'Université de Montréal, en guise de cri d'alarme.

Ces quelques exemples suggèrent, pensons-nous, la nécessité de poursuivre au-delà des activités de la Commission parlementaire la réflexion sur le financement public des universités. Peut-être le moment est-il venu d'envisager la constitution d'un Observatoire sur la société du savoir dont un des mandats serait précisément de réfléchir au soutien collectif dont doit bénéficier l'université tout en se préoccupant de structurer l'effet en retour de l'œuvre universitaire et de sa contribution au bien-être social et au bien-vivre des citoyens du Québec.

¹⁵ *Le Devoir*, samedi 24 janvier et dimanche 25 janvier 2004.